



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Vendredi 17 mai 2019, à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Nicolas Morel, Président du Conseil communal.

Appel : 63 Conseillers présents lors de l'appel.

12 personnes excusées :

Mmes et MM. Christine Bolatdemirci, Luigi Carluccio, Fabienne Crousaz, Yaroslav Denysenko, Octavian-Andrei Ionescu, Naser Iseni, Alfonso Izzo, Samuel Karlen, Maria Teresa Perez Chevallaz, Hervé Perret, Didier Realini, Jean Aristide Timba Bema.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du 7 mars 2019
3. Désignation d'un délégué auprès de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
4. **Préavis n° 2019/07** – Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit d'étude
5. **Préavis n° 2019/08** – Implantation d'installations numériques dans les établissements scolaires
6. **Préavis n° 2019/09** – Réaménagement de l'allée du Croset – Crédit de construction
7. **Préavis n° 2019/10** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, Secteur 10, Villars/Triaudes
8. **Préavis n° 2019/11** – Crédits complémentaires
9. **Interpellation de M. Christophe Cartier** : *WC Place François Silvant*
10. Rapports des commissions permanentes :
 - 10.1 Conseil d'établissement
 - 10.2 Plateforme Jeunesse Ecublens
11. Divers
12. Communications municipales

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

M. le Président, après avoir salué la Municipalité – de même que la présence de Mme Michèle Massi, ancienne Conseillère municipale de notre commune – puis les membres du Conseil, notre Huissier, le Technicien et le public, déclare la séance ouverte.

Au chapitre des représentations :

« **Le jeudi 14 mars 2019** : Assemblée de l'ADIRHE (Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles) et présentation du projet de « Campus RTS » sur le site de l'EPFL.

Le mardi 19 mars 2019 : réunion entre le bureau du SDOL et les Présidents des Conseils communaux de l'Ouest lausannois.

Le mercredi 27 mars 2019, dans le cadre des rencontres Plateforme Logement de l'Ouest lausannois : visite du projet PAV (Praille-Acacias-Vernet).

Le vendredi 5 avril 2019 : inauguration de la station vélo de Crochy.

Le vendredi 26 avril 2019 : ouverture de la saison 2019 du Tennis Club Ecublens. »

Au chapitre des communications :

« Commissions permanentes et délégations :

- a) Suite à la communication de la séance précédente du Conseil concernant les commissions permanentes, le Bureau a décidé que dorénavant il ne constituerait plus de commissions ad hoc "doublant" une commission permanente : par exemple, pour un sujet concernant la Commission d'urbanisme du Conseil, c'est bien cette commission qui sera chargée de l'examen du préavis correspondant, et pas une "commission ad hoc dont les membres sont ceux de la Commission d'urbanisme". Ce n'est que si une commission de plus de 5 membres est souhaitée que l'on recourra à une commission ad hoc.
- b) Les commissions et délégations permanentes (hors COGES et COFIN) auront chacune un répondant, dont le rôle sera notamment d'organiser le rapport annuel (pour les commissions et délégations qui y sont astreintes) et de transmettre les demandes de défraiement au Bureau. Mmes et MM. les Conseillers ci-après ont été désignés en tant que répondants :
- Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes → Cédric Weissert
 - Commission d'urbanisme → Michele Mossi
 - Commission foncière → Anuta Pichon
 - Commission pour la fixation des indemnités aux autorités communales → José Alvarez
 - Plateforme jeunesse → Géraldine Binggeli
 - Conseil d'établissement → Snezana Markovic
 - Commission intercommunale Sécurité dans l'Ouest lausannois → Alain Blanchoud
 - Conseil intercommunal de l'ORPC → Gérald Lagrive
 - ARASOL → Christelle Dick
 - AJESOL → Silvana Passaro
 - Conseil intercommunal de l'ERM → Christophe Cartier
 - Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation des taxis → Didier Realini
 - Groupe de concertation politique – PDI Ouest lausannois → Nicolas Morel
 - Commission municipale d'urbanisme → José Birbaum
 - Commission consultative du Fonds pour le développement durable → Daniel Sage
 - Commission de naturalisation → pas de répondant prévu

A titre de rappel : ce n'est pas forcément le répondant qui doit rédiger le rapport (pour les commissions et délégations dont un rapport annuel est demandé), le répondant est simplement responsable de trouver le rédacteur !

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) : Le comité de pilotage du PALM organise une conférence d'agglomération le jeudi 23 mai 2019 de 18h00 à 21h00, à la salle Métropole de Lausanne. L'invitation officielle vous est parvenue par le Greffe.

Séance du Conseil du 20 juin 2019 : Je vous informe qu'une enveloppe nominative incluant les comptes, le rapport de gestion de l'exercice 2018 ainsi que tous les autres documents usuels traités lors du dernier Conseil du mois de juin est à votre disposition auprès de notre huissier du Conseil, exception faite des membres de la COFI et de la COGEST qui ont déjà reçu ces documents. Merci donc de prendre votre enveloppe en fin de Conseil.

Sortie du Conseil communal le 4 mai 2019 à Genève : La participation était relativement faible (environ 25 personnes), du fait du changement de date – dû à des circonstances indépendantes de ma volonté – pour lequel je tiens à vous demander de m'excuser. Nous avons pu visiter le matin deux expositions du CERN, qui ont permis de rendre un peu plus familières les activités de recherche menées dans cette institution, qui possède l'accélérateur de particules le plus puissant au monde (le LHC), d'un diamètre de l'ordre de 10 km. A midi, avant le repas dans un restaurant de Carouge, nous avons été accueillis par le maire de Carouge, M. Nicolas Walder (accessoirement Président des Verts genevois). L'après-midi, toujours en compagnie de M. Walder, a été consacré à la découverte du projet PAV (Praille-Acacias-Vernets), projet de requalification urbaine très intéressant sur un quartier d'une superficie d'environ 2.3 km², qui nous a été présenté par un urbaniste du canton de Genève. Une particularité de ce grand projet : la plus grande partie du foncier (environ 95 %) est en main publique (canton et communes), ce qui donne beaucoup plus de leviers d'action pour encourager à un urbanisme de qualité.

Visites de la maison du chemin de la Colline 1 (interpellation Fabienne Crausaz) : Comme indiqué dans les communications municipales, deux visites sont organisées par la Municipalité : mardi 28 mai de 18h à 19h30 et jeudi 6 juin de 18h30 à 20h00. »

Au chapitre des correspondances :

« En date des :

- 4 avril 2019, j'ai reçu par mail la démission de M. Sebastian Süess, membre désigné au sein de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (annexe I).
- 13 mai 2019, courriel de Fabienne Crausaz, me communiquant une brève déclaration concernant le traitement de la résolution suite à son interpellation sur la maison du chemin de la Colline 1¹.

Au chapitre de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat :

Election complémentaire du 17 mars 2019

Cette élection a donné les résultats suivants pour la commune d'Ecublens :

Électeurs inscrits : 5'595 Taux de participation : 30.94% Bulletins rentrés : 1'731

| | |
|------------|-------|
| Blancs : | 25 |
| Nuls : | 12 |
| Valables : | 1'719 |

¹ Voir point 12 de l'ordre du jour.

| | |
|--------------------|-----|
| Ruiz Rebecca | 864 |
| Dessauges Pascal | 569 |
| Marion Axel | 121 |
| Dolivo Jean-Michel | 70 |
| Timofte Anaïs | 63 |
| Voix éparses | 7 |

Comme vous le savez, il n'y a peu eu de second tour, Mme Rebecca Ruiz ayant été élue tacitement suite au retrait de M. Pascal Dessauges.

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président relève qu'aucune démission ne lui étant parvenue depuis le Conseil du 7 mars dernier, le point 3 – *Assermentation (s)* est supprimé et les points inscrits à l'ordre du jour renumérotés en conséquence.

Au vote, l'ordre du jour est **accepté** tel que proposé à **l'unanimité**.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 7 mars 2019

M. le Président ouvre la discussion sur ce document. La parole n'est pas demandée.

Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité** avec **1 abstention**.

POINT 3 Désignation d'un/e délégué/e au sein de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

M. le Président rappelle que, conformément aux *Communications présidentielles* et à l'ordre du jour, l'Assemblée doit procéder à la désignation d'un Conseiller au sein de cette association.

M. Sebastian Süess, au nom du groupe PSIG, propose M. Aitor Ibarrola.

M. le Président demande s'il y a d'autres propositions. Tel n'étant pas le cas, il invite l'Assemblée à désigner tacitement **M. Aitor Ibarrola** par acclamation.

POINT 4 Préavis n° 2019/07 – Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit d'étude

M. le Président passe la parole à M. Daniel Sage pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Mirjana Rittmeyer pour celles de la COFI.

Les délibérations et conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« La commission est unanime pour reconnaître l'utilité de cette passerelle pour les promeneurs, pour les déplacements de loisir et pour les sportifs. C'est un lien essentiel Nord-Sud pour joindre la plaine du Croset aux zones de campagne de la commune. En outre, la passerelle sécurise la traversée de la route de la Pierre. La commission salue également la qualité esthétique de ce projet et son intégration dans le paysage. La commission souhaite que cette passerelle soit un signe encourageant les autres partenaires, communes / canton, à réaliser les autres ouvrages de la Voie Verte.

Certains commissaires remarquent que la passerelle n'étant pas sur les axes structurants majeurs de vélos (pour l'instant), elle n'aura finalement que très peu d'impact sur le report de mobilité vers le vélo pour les déplacements quotidiens.

Après délibération, la commission s'est prononcée à l'unanimité pour les conclusions du préavis n° 2019/07. Elle vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI – précédées du commentaire ci-après – sont les suivantes :

« Bien que le préavis ne concerne que le crédit d'étude, la Commission des finances relève que le coût global tel que détaillé dans le préavis semble trop important pour une utilisation "inconnue" de cette passerelle et de surcroît dans un quartier peu habité en périphérie de la commune. »

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission des finances, après délibération, vous recommande à 3 voix contre, 2 voix pour et 2 abstentions des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de refuser ce préavis, tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Daniel Sage et Mme Mirjana Rittmeyer pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Gérald Lagrive, suite aux discussions de la commission ad hoc à laquelle il a participé, relève que cette passerelle est favorable au développement du tourisme, des vacances et des loisirs. A l'endroit concerné, la traversée de la route de la Pierre est très dangereuse. Devrait-il survenir des accidentels mortels avant que l'on décide d'avoir ou non une passerelle à cet emplacement ? Pour ce qui le concerne, il votera en faveur de ce préavis.

M. Guillaume Leuba intervient en ces termes :

« Je m'adresse à vous ce soir en tant que Président de la Commission chargée de ce préavis. J'aimerais mettre l'accent sur l'aspect intercommunal de ce projet.

En effet, il faut bien comprendre que l'emplacement de cette passerelle se trouve sur la voie verte, indiquée par le Plan directeur intercommunal mais son tracé a été défini par le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges.

Cette voie verte est censée être un itinéraire continu qui permettrait de relier les principaux centres urbains de l'agglomération de Morges à Lausanne en mobilité non motorisée donc par exemple, vélo, roller, trottinette, à pieds etc. ... et ceci de façon sécurisée.

On peut être sceptique sur le tracé, mais il faut faire avec l'existant, ce qui réduit les possibilités.

Ce projet va bien plus loin que l'intérêt d'Écublens et le refuser enverrait un signal négatif aux autres communes où cette voie verte passe.

Je suis donc favorable à créer cette passerelle sur le tracé de la voie verte, pour l'incitation à la mobilité non motorisée, pour les loisirs et pour connecter les communes du PALM entre elles par un parcours sécurisé.

Je vous invite à accepter ce crédit d'étude. »

Mme Alice Krug relève que Les Verts ont eu beaucoup de difficultés à étudier ce dossier qu'elle-même a trouvé très peu clair ; les illustrations manquaient de légendes, ces dernières étaient peu lisibles. Pour tout conseiller intéressé, il s'agissait donc de faire une recherche documentaire, notamment par le biais du PALM. Pour ces raisons, elle déplore le fait que la tâche des Conseillers n'a pas été facilitée. On ne comprend en outre pas les grands axes qui structurent la pensée amenant à cette passerelle.

Dans l'ensemble, le groupe Les Verts considère malgré tout le projet assez positif, bien que – tel que relevé dans le rapport de commission ad hoc – on ne peut être convaincu du report modal auquel ce projet pourrait aboutir.

Les Verts aimeraient avoir l'assurance que dans le futur, voire dans les 40 prochaines années, les autorités ne déclarent pas que l'on ne peut plus rien faire pour la mobilité douce en raison de l'investissement consenti pour cette passerelle. Pour cette raison, ils insistent sur le fait que cette passerelle ne correspond pas à un report modal, mais plutôt à un cheminement agréable pour les piétons, ce qui, bien sûr, est une bonne chose. En conclusion, les Verts ne sont pas entièrement convaincus de l'aspect prioritaire de ce projet.

M. Michele Mossi se prononce dans le prolongement de l'intervention de Mme Krug. Il a été également déçu à la lecture de ce préavis, car il n'a pas trouvé de motivations pour cette construction, ni d'étude d'opportunité. Combien de personnes ou de vélos emprunteraient potentiellement cet axe ? ... Peut-être qu'un rapprochement peut être fait avec le paradoxe *de l'œuf et de la poule*, mais dans cet objet, il n'y a aucune évidence, ni de l'œuf, ni de la poule ! Certes, il est important de sécuriser ce passage, mais il est tout aussi important de savoir *vendre* les objets un peu mieux au Conseil communal, d'autant plus lorsque le montant n'est pas négligeable, le budget final avoisinant les deux millions, Pour un investissement de cette importance, une étude d'opportunité et des données sur l'utilisation de l'axe de transport mériteraient d'être présentées ou du moins déclinées dans le préavis.

Peut-être la Municipalité aura-t-elle aujourd'hui des données complémentaires permettant de renforcer l'acceptation du Conseil quant à ce préavis.

M. Jean Cavalli, Municipal, se réfère à une mention du rapport de la COFI qu'il cite : « [...] *la Commission des finances relève que le coût global tel que détaillé dans le préavis semble trop important pour une utilisation "inconnue" de cette passerelle et de surcroît dans un quartier peu habité en périphérie de la commune.* »

Cette affirmation l'étonne quelque peu et il souhaite la relativiser. Si l'on tient compte des futurs plans de quartier en prolongation des Perrettes et du chemin de la Chiésaz où il y a déjà d'importantes constructions, ainsi que du prolongement de la densification en direction de Renges – rappelant ici que la protection que l'on entend accorder à la zone agricole se situe dans la région de la route du Molard en direction de Renges – des possibilités de densification devraient intervenir. D'autant plus que l'on aura la possibilité de descendre la plaine du Croset par le chemin des Vignes et non seulement par celui des Crêts qui se termine par un escalier à proximité de l'Hôtel des Inventiones. Après construction, il sera aisé de traverser cette plaine pour rejoindre d'autres axes importants menant très facilement à la gare de Renens.

Si l'on veut favoriser un déplacement en toute sécurité à pied ou en vélo, ce projet devient donc crucial.

En ce qui concerne le choix de l'emplacement, il résulte du Plan directeur intercommunal (ci-après : PDi) mis tout récemment en consultation qui prévoit la *voie verte* avec un passage pour les piétons et les vélos à cet endroit. Ces éléments vont lier les autorités concernées. Ce projet représente donc un premier pas dans le bon sens.

M. le Municipal insiste sur le fait qu'il ne s'agira pas d'une liaison au seul titre de loisirs, mais qu'à terme, avec les constructions envisagées au sud des Perrettes, elle permettra de desservir en mobilité douce l'accès à Renens, par exemple.

Quant aux coûts, le préavis comprend des chiffres qui sont clairs, incluant les participations dont Ecublens bénéficierait tant par le biais des mesures du PALM, d'une subvention cantonale ainsi que de la couche thématique transports dans le cadre de la péréquation intercommunale, ce qui n'est pas négligeable et devrait réduire considérablement cette

dépense, si ce système n'est pas modifié. Donc, somme toute, un budget raisonnable. Il rappelle que le préavis traité ce soir concerne une demande de crédit d'étude et non de construction. En général, à l'instar d'autres préavis, les coûts finaux en comparaison des prévisions budgétaires seront probablement moins élevés que ceux présentés.

Quant au comptage, il est difficile d'en réaliser un, vu la dangerosité de traverser la route à cet endroit amenant les promeneurs à éviter de le faire.

Enfin, il souligne que les avis étaient plutôt élogieux au sein de la Commission ad hoc quant à la clarté du préavis, même s'il conçoit que certains éléments auraient pu être améliorés.

En conclusion, cette passerelle est un bel objet et c'est le moment de le réaliser, considération faite des facilités financières escomptées. Il invite l'Assemblée à soutenir ce projet.

Mme Alice Krug remercie M. le Municipal pour ses réponses. Elle désire toutefois préciser que si le tracé est connu, il n'est pas forcément déterminé de manière définitive ; divers éléments restent encore à discuter au sein de la commune.

La *voie verte* ne s'applique pas à la circulation des vélos rapides. L'un des tracés projetés laisse apparaître une forte déclivité. Et on ne sait à quel moment du projet l'estimation de la future fréquentation pour les vélos sera connue ; si c'est à eux que ce projet est destiné, une grande pente est réhibitoire ...

A quel moment se posera la question des grandes lignes ? On parle du PALM, mais celui-ci précise qu'il y a beaucoup d'éléments qui sont des objets communaux.

Mme Christiane Roy Blanchoud relève que les chiffres mentionnés dans le préavis sont soit hors taxes, soit toutes taxes comprises. La COFI a donc d'abord dû clarifier cet élément avant de connaître les coûts effectifs.

En cours de séance, concernant le montant de CHF 182'000 dont il est fait mention en page 9 (avant-dernier § avant le tableau), il a été indiqué que 5 postes du tableau [Estimation des coûts] étaient inclus, ce qui n'était pas relevé dans le préavis. D'autres frais d'étude et honoraires avaient en effet déjà été payés. Suite aux remarques émises par la COFI, un tableau supplémentaire n'a donné aucun éclaircissement particulier sur les chiffres pour lesquels il s'agissait de rendre compte au présent Conseil. Au final, la Commission des finances a été très embarrassée. Les membres de la COFI sont une milice, soit des non professionnels, et parfois, il leur est difficile de *débrouiller* les textes qui leur sont soumis.

M. Sebastian Süess, suite aux diverses interventions sur ce préavis, aimerait préciser que dans la mobilité douce, il y a plusieurs types de vélos plus ou moins rapides, certains pouvant rouler à grande vitesse. Il y a également les vélos *tortues* : ceux circulant pour le plaisir et les familles. Il pense que pour ceux-ci également, il est important de consentir certains investissements afin de faciliter les promenades dans ce cadre magnifique, à proximité de la Venoge. Précisant qu'il intervient en son nom et non pas en celui de son groupe, il déclare qu'il votera favorablement à ce projet.

M. Aitor Ibarrola ne reviendra pas sur les divers arguments énoncés par Mme Alice Krug, M. Guillaume Leuba ou encore M. Michele Mossi qu'il partage. Pour sa part, il soutient ce projet, bien que cela ne soit pas avec un grand enthousiasme.

Certains Municipaux peuvent en témoigner. Voici quelques années, un groupe Pro-Vélos, Ecublens, s'est réuni avec les autorités et les chefs de service pour un travail commun afin de définir les points d'améliorations dans notre commune. Il se plaît à relever une bonne collaboration lors de ces échanges qui ont abouti à des éléments intéressants.

Cette passerelle n'apparaissait alors pas comme une évidence dans les aspects prioritaires relatifs à la sécurisation et à la mobilité douce.

Il aimerait insister sur le fait que l'on vote ce soir sur un crédit d'étude uniquement, ce qui permettra, s'il est accepté, d'avancer avec l'étude elle-même et le crédit de construction que le Conseil aura tout loisir de refuser ou d'accepter. Avec ce timing, il sera toujours possible de bénéficier d'une participation à hauteur de Fr. 520'000.00. Il est vrai que la COFI a précisé que ce montant était supputé, mais en règle générale, ce qui a été annoncé dans les possibilités d'obtention de subsides se concrétisent ; on peut d'ailleurs le constater dans les préavis antérieurs. Sans compter que les engagements du PALM sont fermes.

Refuser ce crédit d'étude revient à se priver des subsides qui seraient attribués à cet ouvrage, avec l'impossibilité de les utiliser pour un autre projet.

En conclusion, selon l'expression *Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras* et pour terminer sur une note d'humour, ayant apprécié l'image de M. Michele Mossi mentionnant l'œuf et la poule, il ne fera pas *cocorico* si le Conseil accepte ce préavis, mais il en serait malgré tout content !

M. Tony Manière déclare que si le Conseil accepte ce préavis tel que présenté, dans quelques mois, la Municipalité reviendra avec un préavis de construction. Si nous le refusons, nous aurons perdu environ Fr. 190'000.00. Ce soir, en refusant ce crédit d'étude, nous ne perdrons que les frais de concours. Pour ce qui le concerne, il encourage l'Assemblée à refuser ce préavis.

M. Jean-Louis Radice, Municipal, souligne que les objectifs généraux du PDI préconisent un travail par étape afin de renforcer le maillage territorial. Cette passerelle ne va effectivement pas favoriser un transfert modal très important, notamment sur l'axe du Tir Fédéral et la route du Villars où les derniers comptages effectués l'année dernière ont démontré que l'on avait multiplié par 2.4 le nombre de cyclistes empruntant ces deux voies.

S'agissant du Tir Fédéral, le Pont Bleu va malgré tout favoriser le transfert modal, les Hautes Ecoles accueillant un grand nombre de cyclistes. Beaucoup, parmi eux, empruntent actuellement la route de la Pierre. Celle-ci leur permet de rejoindre un certain nombre de logements situés dans les communes voisines à l'ouest d'Ecublens. Comme relevé par M. Guillaume Leuba, ce projet a l'avantage de correspondre à un net encouragement visant à renforcer le réseau de mobilité douce, s'agissant des projets devant être réalisés par les communes de l'Ouest lausannois.

De plus, des personnes se déplaçant depuis la gare de Renens pourraient passer devant l'Hôtel des Inventiones et emprunter le chemin des Vignes, voire pour les vélos VTT ou moins rapides de rejoindre le chemin du Coteau.

En outre, le transit via la passerelle faciliterait le déplacement des élèves domiciliés au chemin des Perrettes pour se rendre aux écoles de la plaine du Croset (Croset et Pontet) plutôt que d'emprunter la rue du Villars aux heures de pointe matinales.

Il est vrai que l'on est éloigné des axes structurants. Il s'agit cependant de tenir compte que pour Ecublens, la *Voie verte* s'étend sur un grand périmètre au travers duquel on atteint aisément Renges, voire même Denges, via le Pont Rouge (Pont de la Venoge).

Si l'on souhaite se promener dans la campagne de Renges, il serait alors facile de s'y rendre à vélo sans être forcé d'emprunter une route à 50 km/heure, évitant ainsi le gros trafic et ses dangers.

M. le Municipal désigne plusieurs passages à l'écran concernant cette *voie verte* et correspondant à de futurs projets visant au renforcement progressif de ce réseau :

- ⇒ franchissement de l'autoroute, projet avec la commune de Chavannes, réalisable ultérieurement
- ⇒ renforcement de la traversée du Croset et enfin
- ⇒ liaison entre le chemin des Vignes et le chemin du Stand ; un projet est actuellement à l'étude au sein du Service de l'urbanisme.

Il poursuit : On ne peut évidemment réaliser en une seule fois tous ces projets.

La passerelle, objet du préavis traité ce soir, reste un signe important en référence au PDI. A noter que la commune de Crissier a réalisé quelques centaines de mètres de voie cyclable faisant partie du réseau qui se met progressivement en place, grâce aux gros efforts financiers consentis par les Conseils communaux concernés.

Le Conseil a ce soir le choix de participer au renforcement de ce réseau ou, au contraire, d'y renoncer.

M. Christian Maeder, Syndic, rend l'assemblée attentive au fait que le cheminement concerné se fait très commodément à vélo : dès que l'on passe en-dessous de Joli Automne, l'on peut poursuivre en passant dans le parc public de la Châtaigneraie en restant sur un trajet dédié aux piétons et aux vélos pour finalement arriver à l'Hôtel des Inventions. Le problème survient dès que l'on veut rejoindre la gare de Renens. Dès que l'on atteint Epenex, la chose est effectivement plus difficile, mais des études sont en voie de réalisation. Il précise que le Service des travaux a des projets de passage hors chaussée qui passeraient sous l'autoroute. Ces éléments sont inclus au Plan d'investissement [franchissement mobilité douce]. Ces divers travaux et études répondent bien à la volonté de faciliter la mobilité douce piétons / vélos dans notre commune, notamment sous les trois ponts.

On peut même imaginer une personne venant de Denges, franchissant cette passerelle et poursuivant son trajet jusqu'au Centre commercial. Elle le ferait en toute sécurité, en n'empruntant que des zones agricoles ou des passages sécurisés.

Enfin, plusieurs arguments plaident en faveur de ce projet, entre autres :

- Un montant non négligeable sous forme de subventions cantonales et fédérales.
- L'endroit prévu est le seul à offrir un dénivelé naturel.
- Un intérêt marqué du home Clair Soleil, puisque favorisant des ballades en forêt pour plusieurs de leurs résidents.

En conclusion, **M. le Syndic** encourage l'Assemblée à accepter ce crédit d'étude.

M. Daniel Sage remercie les Municipaux pour leurs interventions. Il s'interroge sur l'éventualité d'un passage du Tir Fédéral - M1 Crochy. Quels sont les projets pour cet emplacement ?

M. Christian Maeder, Syndic, relève que tout au début des études concernant le quartier des Cèdres à Chavannes-près-Renens, il avait été question de construire un passage sous le M1, à proximité du quartier des Cèdres. Cette intention n'est pas réapparue à ce jour.

Politiquement parlant, la Municipalité serait prête à la réactiver d'autant plus si d'autres éléments faisant partie intégrante de la *Voie verte*, dont la passerelle, se mettent en place.

M. le Syndic s'y engage avec l'espoir que ce projet serait alors partagé avec la commune de Chavannes.

M. Charles Koller remercie M. Jean-Louis Radice et M. le Syndic pour leurs interventions respectives qui complètent le manque dans le préavis, soit une vision globale qui

argumente le besoin pour cette passerelle. Il espère que le préavis de construction intégrera tous ces arguments et démontrera la place de cette passerelle dans tous les projets en gestation.

La parole n'est plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/07 est **accepté tel que présenté** à la **majorité**, avec **10 refus** et **10 abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/07,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) de valider l'étude de la passerelle au-dessus de la route de la Pierre RC 76b à la hauteur du chemin des Chênes ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 144'000.- (cent quarante-quatre mille francs) pour son étude.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.154 « Passerelle rte de la Pierre – CE ».

Elle sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 5 Préavis n° 2019/08 – Implantation d'installations numériques dans les établissements scolaires

M. le Président passe la parole à Mme Alice Krug pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Mirjana Rittmeyer pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après délibération, la commission s'est prononcée unanimement en faveur du préavis n° 2019/08 tel que présenté. Elle vous recommande par conséquent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de faire de même. »

VŒU DE LA COMMISSION AD HOC :

« La commission émet le vœu que tout soit mis en œuvre pour donner à ce matériel une nouvelle vie ici ou ailleurs avant d'envisager sa destruction. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission des finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

M. le Président remercie Mme Alice Krug et Mme Mirjana Rittmeyer pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/08 est **accepté à une large majorité, avec quatre abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/08,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'accepter l'installation de beamers à focale ultra-courte avec la fonction interactive, munis d'une Apple TV et d'un visualiseur, pour les collèges de la Coquerellaz et du Croset actuel, y compris le renouvellement des tableaux de classe dans ce dernier bâtiment et celui du bâtiment Sempa de la Coquerellaz ;
- 2) d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 159'000.- (cent cinquante-neuf mille francs) pour cette implantation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 503.5060.301 « Croset – Coquerellaz - Implantation d'installations numériques ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

Mme Pascale Manzini, Municipale, remercie le Conseil pour son vote de confiance. 100% des collèges écublans seront ainsi équipés, ce qui est performant au niveau cantonal. Dans les deux à trois ans à venir, cet équipement permettra de déployer le développement pédagogique dès les petites classes concernant l'informatique. Le vœu émis par la Commission ad hoc sera pris en considération et la Municipalité examinera si le matériel disponible peut être utile à d'autres entités.

POINT 6 Préavis n° 2019/09 – Réaménagement de l'allée du Croset – Crédit de construction

M. le Président passe la parole à M. Pierre Dufay de Lavallaz pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Mirjana Rittmeyer pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc, précédées de trois VŒUX, sont les suivantes :

« Après délibération, avec quatre voix pour et une abstention, la commission :

1. *Émet le vœu que le sujet de la barrière pare-ballon soit discuté avec le FC Ecublens pour savoir s'il y aurait matière à la conserver pour les raisons exposées ci-avant et éviter des coûts ultérieurs.*
2. *Émet le vœu que l'allée requalifiée bénéficie d'un éclairage dynamique.*
3. *Émet le vœu que les aménagements de l'allée soient réalisés de telle manière à limiter autant que possible la vitesse des vélos et éviter des accidents entre usagers de l'allée.*
4. *Vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions telles que formulées dans le préavis municipal 2019/09. »*

En préambule, Mme Rittmeyer précise que la COFI se réjouit du cofinancement par Technoparc Sàrl, propriétaire de la parcelle, à hauteur de Fr. 170'000.00. Sur le montant demandé, comparativement à celui figurant au Plan des investissements 2018-2023, le gain est de Fr. 110'000.00. A noter également que cette dépense est comprise dans la couche thématique Transports.

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission des finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Pierre Dufay de Lavallaz et Mme Mirjana Rittmeyer pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme Alice Krug s'informe sur le type de barrière qui sera installé. Elle aimerait s'assurer que le passage vélo-cargo soit possible, tel que cela avait été le cas pour le préavis concernant le Collège Neptune ².

M. Jean Cavalli, Municipal, confirme que ceci est réalisable, donc aucune préoccupation à ce sujet. Par contre, la Municipalité veut éviter le passage de motos ou autres véhicules dangereux. Le tracé de l'allée comportera d'ailleurs des bancs visant à ralentir la vitesse.

Mme Alice Krug – à l'aide d'un plan tiré de *Google Earth* – souhaite attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que du côté du chemin du Croset, on ne peut accéder avec une poussette au terrain de sport en raison d'escaliers ; il en va de même pour une personne en situation d'handicap. Ou alors, il y a obligation de parcourir tout un détour. Ne pourrait-on profiter de ces travaux d'aménagement pour permettre à une famille d'accéder aisément au terrain de football ainsi qu'aux gradins.

M. Jean Cavalli, Municipal, précise que le talus tout au long de l'allée bordée de platanes sera maintenu en raison même de la présence de ces arbres que la Municipalité souhaite sauvegarder. Par contre, le vœu de Mme Krug relatif à la mobilité a été examiné par le Service des travaux. Un accès par le nord pourrait être aménagé sans grands frais et donc dans le cadre financier de ce préavis. Pour cet élément-ci, la Municipalité peut également répondre favorablement à la préoccupation de Mme la Conseillère Krug.

La parole n'est plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/09 est **accepté tel que présenté à la majorité, avec six abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

² Préavis n° 2018/06 – Collège Neptune – Modification de l'accès au parking et sécurisation du préau - Demande de crédit de construction

- vu le préavis municipal n° 2019/09,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le projet de réfection de l'allée du Croset et d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 390'000.- (trois cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.162 « Croset – requalification de l'allée ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979.

La dépense nette estimée de Fr. 220'000.- (soit après déduction de la participation) sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle n'entraînera pas de nouvelles charges annuelles de fonctionnement hormis les coûts du capital.

POINT 7 **Préavis n° 2019/10** – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, Secteur 10, Villars/Triaudes

M. le Président passe la parole à M. Florian Isoz pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc, puis à Mme Mirjana Rittmeyer pour celles de la COFI.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après délibération, la commission vous recommande à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis n° 2019/10 tel que présenté. »

Les conclusions de la COFI sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission des finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Florian Isoz et Mme Mirjana Rittmeyer pour leur rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

M. Alain Blanchoud relève que les travaux ont apparemment déjà débuté. Il est donc quelque peu étonné. Cela serait-il possible, alors que le préavis y relatif n'a pas encore été voté ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, déclare que les préavis relatifs à Mèbre Sorge sont votés une année avant la réalisation des travaux. Ceux actuellement en cours concernent le secteur 9, dont le préavis a été voté en 2018³. Entre autres opérations, le chemisage devrait être réalisé dans la première semaine du mois de juin. Elle encourage les personnes intéressées à y assister.

Le préavis n° 2019/10 concerne le secteur 10 ; les travaux seront donc effectués plus ou moins à la même période, soit au printemps 2020.

³ Préavis n° 2018/09 – Réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge à Ecublens, secteur 9 – Bois/Villars

Ces préavis intercommunaux ne sont pas votés forcément au même moment par les cinq communes concernées. Une fois traités par chaque Conseil concerné, ils sont ensuite validés en commission intercommunale.

La parole n'est plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/10 est **accepté tel que présenté à l'unanimité**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/10,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur intercommunal Sorge, sur le territoire de la Commune d'Ecublens, sur le secteur 10, Villars/Triaudes ;
- 2) d'allouer à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 364'000.- TTC (trois cent soixante-quatre mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 ci-dessus ;
- 3) d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de Fr. 56'000.- HT (cinquante-six mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 ci-dessus.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.066 « Sorge, secteur 10, Villars/Triaudes », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale dans sa séance du 19 mars 2019.

POINT 8 Préavis n° 2019/11 – Crédits complémentaires

M. le Président passe la parole à Mme Mirjana Rittmeyer qui précise que l'augmentation au budget 2019 ne représente environ que 0.115% du budget initial 2019 présenté en décembre 2018. Malgré la charge complémentaire nette de Fr. 84'700.00, le prélèvement dans la réserve générale n'est pas nécessaire, car le résultat reste positif de Fr 27'600.00.

Puis, elle passe à la lecture des conclusions de la COFI qui sont les suivantes :

« L'examen de ce préavis n'appelant pas d'autres remarques, la Commission des finances, après délibération, vous recommande à l'unanimité des membres présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver ce préavis, tel que présenté. »

M. le Président remercie Mme Mirjana Rittmeyer pour son rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'est pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2019/11 est **accepté tel que présenté** à une **très large majorité**, avec **deux abstentions**.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2019/11,
- oui le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2019 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 152'900.- (cent cinquante-deux mille neuf cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 68'200.- (soixante-huit mille deux cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux ci-dessus.

Le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire.

PREND ACTE

que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2019 est dès lors arrêté comme suit :

| | Charges | Revenus |
|---|----------------------|---------------------|
| Excédent de revenus initialement prévu au budget 2019 | Fr. | 112'300.- |
| Charges complémentaires | Fr. 152'900.- | |
| Revenus complémentaires | Fr. | 68'200.- |
| Totaux | <u>Fr. 152'900.-</u> | <u>180'500.-</u> |
| Résultat intermédiaire (excédent de revenus) | | Fr. 27'600.- |
| Prélèvement dans le fonds de réserve générale | | <u>Fr. -.-</u> |
| Nouvel excédent de revenus prévu au budget 2019 | | <u>Fr. 27'600.-</u> |

POINT 9 Interpellation de M. Christophe Cartier : WC Place François Silvant

M. le Président demande aux Conseillers soutenant cette interpellation de le manifester en levant la main. Un nombre important la soutenant, et l'interpellateur n'étant pas intervenu, il donne la parole à la Municipalité.

Pour mémoire, les questions posées dans cette interpellation étaient les suivantes :

- 1 - Pour quelle raison ces WC n'ont-ils pas été réalisés de manière à pouvoir être utilisés l'hiver et ce, dès leur mise en service ?
- 2 - Des travaux de carrelage ont été réalisés dans le courant de l'année 2018 ; pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas profité de mettre en conformité la mise hors gel ?
- 3 - Cas échéant, dans quel délai a-t-elle prévu de réaliser ces travaux pour que ces WC puissent être utilisés lors de manifestations hivernales sur la place François Silvant ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, donne réponse aux questions de cette interpellation. Le texte de son intervention est reporté ci-dessous en son entier.

« Historique :

Lors de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2010, le Conseil communal d'Écublens avait voté à une très large majorité (8 abstentions et une voix contre) le crédit de construction du Centre Socioculturel.

Lors des débats, le Conseiller communal José-Luis Hernandez avait fait remarquer que le projet ne comprenait pas de WC publics destinés aux manifestations sur la place François Silvant.

Le Syndic de l'époque avait alors répondu que la Municipalité y avait pensé et était arrivée à la conclusion que le CSCE étant ouvert la journée, les toilettes situées à l'intérieur pouvaient être utilisées. Il avait également précisé que lors de manifestations, des toilettes chimiques pourraient être installées.

Néanmoins, à la suite de cette séance et dans le cadre du développement du projet, la commission de construction avait demandé à l'entreprise totale Implemia, alors en charge de la réalisation de l'ouvrage, d'étudier la faisabilité de créer des WC extérieurs intégrés dans le volume du dépôt/abris vélos adossé à la station de transformation SIE. Une adduction d'eau et une canalisation étaient déjà prévues dans le devis de base.

Suite à la modification des plans, la commission de construction a approuvé la création de ces WC extérieurs, non chauffés et non isolés.

C'est en été 2013, suite à un rapport du service de la Culture, que la Municipalité a accepté la première installation d'une patinoire éphémère sur la place François Silvant durant la période hivernale.

Situation actuelle :

Les WC de la place François Silvant ne peuvent pas être utilisés durant les périodes de gel, car ils ne sont ni isolés, ni chauffés. La structure métallique légère n'est également pas étanche à l'air.

Lors de la période hivernale les conduites sont purgées afin d'éviter tout risque de gel. Seule l'introduction sur la nourrice (arrivée des distributions de l'eau) est équipée d'une résistance électrique afin d'éviter le risque d'éclatement de la conduite.

Les travaux de carrelage réalisés en 2018 avaient pour but d'améliorer les conditions d'hygiène et de faciliter l'entretien. En effet, les murs en béton ne permettaient pas un nettoyage optimal.

Projet :

Si la volonté était de rendre ces WC ouverts toute l'année, il y aurait lieu de procéder :

- à une isolation complète du volume des WC (murs, toiture)*
- à la création d'un doublage étanche à l'air*
- au remplacement de la porte d'accès*
- au chauffage du volume des WC.*

Le volume ainsi tempéré pourrait être exploité en toute sécurité pour les manifestations hivernales.

Un mandat d'étude sur l'ampleur des travaux nécessaires ainsi qu'un estimatif des coûts est en cours de réalisation et permettra d'identifier les possibilités techniques et financières d'une telle transformation.

Le cas échéant, la Municipalité portera le budget nécessaire en 2020 ou passera par un préavis d'octroi d'un crédit. »

M. Christophe Cartier remercie Mme la Municipale de ses réponses et se réjouit de suivre l'évolution de ce dossier. Pour lui, l'important est que les conduites restent hors gel et tempérées.

L'intervention de **Mme la Municipale** ne donnant lieu à aucune discussion, il est sans autre passé à l'ordre du jour.

POINT 10 Rapports des commissions permanentes

M. le Président passe respectivement la parole à Mme Arianda Zeka pour le rapport d'activité du Conseil d'établissement et à Mmes Géraldine Binggeli et Silvana Passaro pour celui de la Plateforme Jeunesse.

10.1 Conseil d'établissement

Mme Ariana Zeka donne une lecture résumée de son rapport d'activité.

M. le Président remercie Mme Arianda Zeka pour son rapport et demande si le Conseil souhaite poser une question. Tel n'est pas le cas.

10.2 Plateforme Jeunesse Ecublens

Mmes Géraldine Binggeli et Silvana Passaro donnent lecture de ce document suivie d'une présentation en images des diverses et intéressantes activités de la Plateforme Jeunesse écublanaise.

M. le Président remercie Mmes Géraldine Binggeli et Silvana Passaro pour leur rapport d'activité et demande si le Conseil souhaite poser une question. Tel n'est pas le cas. Il passe au point suivant.

POINT 11 Divers

M. le Président ouvre la discussion sur les Divers.

M. Alessandro Stio adresse trois QUESTIONS à la Municipalité :

Conseil des Jeunes :

QUESTION 1 : Il souhaite savoir où en est le projet. Les règlements ont été établis. A quelle date le lancement du projet est-il prévu ?

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, précise que la seconde lecture des directives de fonctionnement de ce Conseil, la dernière, peut-être, aura lieu mardi prochain. Reste aux accompagnants adultes de reprendre le flambeau, mais le projet est pratiquement sous toit. Le lancement de ce Conseil devrait également être discuté lors de la rencontre de mardi prochain, notamment avec l'appui de l'association le CVAJ (Centre vaudois d'aide à la jeunesse), *J'ai un projet [jaiunprojet.ch]* afin de lui redonner un certain dynamisme.

Réduction du plastique :

QUESTION 2 : La Municipalité a-t-elle pensé à limiter les plastiques à usage unique sur le domaine public ? Pour exemple, en 2020, Genève le bannira.

QUESTION 3 : Des mesures sont-elles prévues envers la grande distribution (supermarchés) pour diminuer la production d'emballages plastique ?

M. Jean Cavalli, Municipal donne réponse aux deux questions suivantes.

QUESTION 2 :

La Municipalité s'efforce d'informer la population sur le littering. De nombreuses poubelles ont été placées dans la commune pour inciter les personnes à les utiliser. Resterait peut-être encore à pouvoir sanctionner les personnes ayant un comportement irrespectueux à cet égard. Il souligne les efforts des employés de la voirie dans le cadre de leurs activités d'entretien sur l'entier du territoire communal pour nettoyer les bois et autres espaces du domaine public.

M. le Municipal rappelle l'opération *Coup de balai* dont il a été fait mention dans les *Communications municipales* orales du dernier Conseil, opération qui a lieu annuellement un samedi au cours du mois de mars. Les membres du Conseil sont cordialement invités à y participer ; c'est un événement convivial qui est une autre forme de sensibilisation de la population au problème en question.

QUESTION 3 :

S'agissant des contacts avec les grands distributeurs visant à diminuer l'utilisation d'emballages plastiques, il n'y a pas eu de règles édictées à ce sujet, mais des contacts ont été établis avec la Migros et la Coop. Le Service des travaux a eu des discussions avec la Migros, la Coop a dû quelque peu modifier ses pratiques de distribution de petits sacs en plastique qui ne sont plus remis gratuitement. Ce sont de petites actions de sensibilisation qui se concrétisent progressivement. A noter que la Municipalité n'a pas le pouvoir de légiférer sur le plan cantonal ou fédéral en ce qui concerne notre commune.

M. Daniel Sage, à ce sujet, salue l'intervention de M. Stio et propose que dorénavant lors des séances du Conseil, les Conseillers prennent leur verre ou alors qu'une autre solution soit trouvée afin d'éviter les gobelets en plastique.

M. Aitor Ibarrola propose d'utiliser par exemple les verres réutilisables que l'on remet contre consigne à la Fête interculturelle.

M. Gérald Lagrive déclare qu'il y a des verres dans la buvette de la Grande Salle et un lave-vaisselle.

M. Michel Farine, Municipal, souhaite apporter au Conseil deux informations relatives à la sécurité.

Première information :

Dans sa séance du 15 mai dernier, le Conseil intercommunal de Police Ouest a accepté les comptes et le rapport de gestion 2018 de l'association Sécurité dans l'Ouest lausannois. Il a validé la gestion présentée par le Comité de direction. Près de 2 millions de francs ont été restitués aux communes partenaires, dont environ Fr. 900'000.00 pour notre commune, principalement en raison de dépenses non effectuées. Le Comité de direction a procédé au bilan intermédiaire du plan de législature – l'un des éléments l'ayant mené à son intervention de ce soir – et a relevé avec satisfaction le travail qui a été réalisé ces dernières années. Ainsi, un accent particulier a été placé sur trois mesures, soit :

- L'introduction de la nouvelle politique salariale et du nouveau Règlement du personnel

- L'installation du système d'aide à l'engagement (SAGA), qui permet de distribuer les appels et de visualiser les patrouilles en temps réel sur des cartes et logiciels.
- La mise sur pied d'actions de communication afin de garantir la transparence de l'information, notamment par la publication des décisions du Comité de direction sur Internet.

Deuxième information :

Une récente publication du magazine trimestriel édité par la Police cantonale a été mise à disposition des Conseillers présents. Cette dernière inclut un article concernant le projet Regio sur lequel **M. le Municipal** informe plus largement l'Assemblée. Le texte de son intervention est repris intégralement ci-après :

« Le CODIR de Po/Ouest se félicite de l'initiative qu'il a osé prendre en juin 2018, car aujourd'hui, après quelques mois de mise en pratique, les premiers constats relatifs au projet pilote Regio nous donnent raison.

Pour rappel, REGIO est un projet de la Police cantonale et de la Police de l'Ouest lausannois. Il consiste à la mise en place d'une nouvelle organisation policière dite « police intégrée décentralisée » sur l'ensemble du district de l'Ouest lausannois et ceci, à partir du 1^{er} mars 2019.

Ce projet de régionalisation sécuritaire constitue un test pilote d'une durée de 24 mois dans le cadre de la police coordonnée vaudoise.

Lors de cette phase pilote, les ressources et les prestations des deux polices sont mutualisées et les effectifs dédiés à la région restent inchangés. Dans le but de mettre sur pieds des patrouilles mixtes, les compétences des agents de police seront alignées sur celles des gendarmes. En même temps, les agents de la POL obtiendront les compétences judiciaires durant la phase de test.

La réalisation de ce projet doit également permettre de trouver à terme des synergies non seulement dans le domaine opérationnel et de commandement, mais aussi en matière logistique (infrastructures, locaux, télématique, informatique, matériel, équipement et maintenance), tout comme dans le domaine de la gestion des ressources humaines (recrutement, sélection des collaborateurs et des cadres, formation continue ou concept « sport et santé ») et de la prévention ou de certaines spécialisations.

La mise en place de cette zone pilote REGIO sur le plan opérationnel doit permettre une optimisation des prestations à la population du district sans augmentation de coûts. Les enseignements tirés de cette expérience pilote serviront à faire évoluer le modèle de police coordonnée, en renforçant le savoir-faire par la mutualisation de ressources et une harmonisation des pratiques, et devrait enfin permettre une optimisation des prestations au profit de la population.

Dès lors, depuis le mois de mars de cette année, et au quotidien, deux patrouilles mixtes sont engagées sur le terrain. La première, composée d'un policier POL et d'un gendarme, reconnaissable par la présence d'un gendarme dans un véhicule POL et une seconde, composée elle d'un gendarme et d'un policier POL arpentant le territoire dans un véhicule de la gendarmerie. Cette situation répond avec succès aux objectifs fixés pour le projet pilote.

La dynamique est forte, l'esprit est constructif, les échanges sont profitables et les prestations aux citoyens sont garanties et optimisées, puisque, par exemple, il n'est notamment plus nécessaire pour une même affaire, de faire venir simultanément une patrouille POL et une de la Gendarmerie pour une question de compétence.

La collaboration va de surcroît s'intensifier dans le courant de l'année et ceci jusqu'en 2021, avec, à l'esprit, les mêmes objectifs initialement posés.

Concrètement, les mesures de collaboration déjà opérationnelles à ce jour sont notamment :

- L'intégration réciproque aux différents rapports opérationnels et de conduite entre la gendarmerie et la Pol'Ouest.*
- L'harmonisation des horaires de tournus.*
- L'organisation de stages préalables réciproques pour les cadres.*
- Comme mentionné, une patrouille mixte Regio et une Gendarmerie mobile.*
- La conduite centralisée, utilisation de la visioconférence dans le cadre des rapports entre les corps.*
- Un canal radio commun.*
- Un rapprochement des conducteurs de chien POL et brigade canine de la Gendarmerie, et ceci aussi bien pour l'intervention que la formation.*
- L'harmonisation des méthodes et des procédures en matière de proximité, très peu connues dans la Gendarmerie.*
- Des stages réciproques (proximité Gendarmerie et Unités territoriales de la police de l'Ouest).*

J'espère de la sorte vous avoir informés du mieux possible sur ce projet ambitieux et novateur et termes sécuritaires.

Merci pour votre attention. »

M. Aitor Ibarrola se réfère aux événements de ce jour dans l'Ouest et le centre de Lausanne : la ligne électrique du trolleybus n° 25 a été arrachée dans le quartier de la Bourdonnette, perturbant très fortement le trafic sur la rue du Chablais et la route cantonale. Il relève l'important déploiement de la police de l'Ouest ayant promptement organisé les carrefours et souligne avoir été impressionné de leur rapidité de réaction qui a permis la maîtrise de la circulation avec, finalement, peu de bouchons. Bravo à Pol'Ouest !

M. Michele Mossi se réfère aux prochaines élections fédérales qui auront lieu le dimanche 20 octobre prochain (1^{er} tour). Nombre de Conseillers présents ce soir ont déjà participé aux travaux de dépouillement de telles élections. Environ 45 personnes sont nécessaires pour assurer un déroulement optimal de cette importante journée. Cette année, le souhait serait de faire participer des jeunes de notre commune. Par conséquent, il encourage l'Assemblée à en parler aux jeunes de leur entourage et communiquer les noms des intéressés lors du prochain Conseil afin de favoriser une participation partagée entre jeunes et anciens. A noter que cette élection se déroulera durant les vacances scolaires.

M. Alfred Thomas souhaite prendre la parole. Le texte de son intervention est reproduit ci-après en son entier :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je me permets de prendre la parole pour signaler plusieurs problèmes concernant les travaux de l'avenue du Tir Fédéral.

Je sais, je ne suis pas le premier Conseiller communal à me plaindre de ces travaux, mais il semblerait qu'une certaine surdité ait atteint notre Municipalité.

Les derniers chantiers en vigueur pour les constructions des giratoires de l'EPFL et du chemin de la Raye sont un exemple assourdissant du manque d'écoute et de planification des travaux.

Dans la situation actuelle, la circulation est dangereuse pour les deux roues et donne des sueurs froides aux automobilistes qui empruntent ces tronçons,

En effet, une simple limitation de vitesse inférieure à celle en vigueur actuellement, comme au Pont Bleu par exemple, permettrait d'améliorer grandement la sécurité.

Il suffirait d'accorder les violons des différents services concernés par ces travaux pour mettre fin à ce concert dissonant des plaintes des Conseillers communaux et des citoyens.

En espérant avoir été entendu, je vous souhaite une agréable soirée. »

M. Jean Cavalli, Municipal, adresse, dans la mesure de ses possibilités, une brève réponse, en précisant qu'il est difficile de tout maîtriser.

Dans cette intervention, mention est faite des travaux au chemin de la Raye. En plus de ceux-ci, un chantier pour l'acheminement des eaux usées de la STEP de Bussigny jusqu'à la STEP de Vidy a généré des travaux supplémentaires à proximité directe de la ferme de notre ex-Conseiller communal, François Teuscher, ce qui a ajouté à la confusion générale à cet emplacement. Ce chantier, qui par ailleurs a dérangé d'autres quartiers d'Ecublens, est très compliqué, passant entre autres au bas du chemin de la Raye pour transiter sous la chaussée, ce qui a généré des perturbations supplémentaires. La Municipalité en est bien consciente.

Lui-même n'apprécie pas vraiment ce petit virage situé à l'une des entrées d'accès à l'EPFL. Mais, comme il l'a déjà précisé lors d'un Conseil antérieur, il s'agit ici d'adapter la vitesse aux conditions de circulation qui sont en l'état mauvaises en raison de la situation actuelle de la chaussée.

Cela dit, limiter la vitesse sur le Tir-Fédéral peut être éventuellement une solution, mais il ne peut s'engager, la Municipalité devant étudier cette demande avec les autres intervenants directement concernés. Rappel est fait que l'axe concerné se trouve hors localité et dépend donc du canton qui en est le maître d'œuvre.

M. Alfred Thomas remercie M. le Municipal pour sa réponse. Il est clair que l'on ne peut tout maîtriser. Adapter sa vitesse, il le conçoit bien ; reste qu'avec les différentes sorties et le passage des transports publics, notamment du MBC, la situation est particulièrement difficile. Il a pu constater plusieurs situations fort critiques. Une vitesse réduite pour les personnes circulant en direction de St-Sulpice éviterait certains dangers et très certainement des accidents potentiels. La vitesse a été abaissée durant le chantier du Pont Bleu. Il devrait être également possible d'y parvenir pour cette situation. Et de conclure que nous serons chanceux si aucun accident ne se produit à cet emplacement.

M. Gérald Lagrive en tant que collaborateur au sein d'Unibat – Service des bâtiments et travaux de l'Unil – informe le Conseil que le 14 mai dernier, le campus de l'UNIL a été certifié Site 2000 watts, premier site obtenant ce label en Suisse romande (annexe II).

M. le Président le remercie de cette information avec félicitations pour cette obtention.

Mme Silvana Passaro rappelle que les Jeunesses d'Ecublens, de Chavannes et de St-Sulpice organisent du 5 au 9 juin prochains leur *Rallye FVJC 2019* et sont à la recherche de bénévoles. Ces jeunes ont un réel besoin d'aide. Aussi, elle lance un appel à toute personne de l'Assemblée désireuse de leur consacrer quelques heures à s'inscrire sur leur site : www.rallyefvjc2019.ch.

M. Alain Blanchoud relève qu'il fait partie du Conseil depuis plusieurs années. Sous la précédente législature, un membre du Conseil était délégué auprès du SIE SA (Service

intercommunal de l'électricité) et donnait régulièrement des informations pertinentes liées à cette société ainsi qu'à TvT Services SA et pouvait répondre à toute question.

Pour la législature actuelle 2016/2021, la Municipalité a repris à sa charge la représentation exclusive de l'ensemble des citoyens de notre commune au sein de la SIE, dont le Vice-président du Conseil d'administration est ce soir présent. La Commission de gestion pour l'exercice 2015 [ci-après : CoGest] dont faisait déjà partie M. Blanchoud a effectué une visite des locaux SIE avec le Syndic de l'époque et a appris que notre commune dépendait exclusivement des SIE pour son approvisionnement en électricité.

A cette occasion, la CoGest avaient également appris qu'un seul transformateur à ultra-haute tension (UHT) était en charge de l'approvisionnement de l'ensemble couvrant toute la région de la SIE. Si ce fameux transformateur d'introduction venait à être détruit par un incident majeur, nous pourrions tous être – EPF, UNIL et la commune d'Ecublens – plongés dans le noir, et pour longtemps, car aucune autre introduction n'existait à l'époque.

La Direction avait alors répondu qu'ils recherchaient activement un deuxième raccordement par Lausanne au niveau de l'Unil. Aujourd'hui, il semble que cela ne soit pas le cas, du moins pas sur la représentation du réseau actuel consultable sur le site des SIE où un seul point d'accès au réseau d'approvisionnement est toujours annoncé et représenté. Dans ses travaux annuels 2019, la CoGest a désiré savoir si cette duplication avait avancé. Malgré le fait que la Municipalité soit chargée de nous représenter, elle a reçu une fin de non-recevoir, sous prétexte, il cite :

« Cette question ne concerne pas la gestion de la ville par la Municipalité. »

Il demande donc au représentant concerné de répondre ce soir à cette préoccupation. Puisque la Municipalité n'est pas responsable de notre approvisionnement en électricité, peut-être que le Vice-Président du Conseil d'administration des SIE peut nous renseigner sur les QUESTIONS suivantes :

- La duplication promise en 2015 est-elle active ?
- Combien y a-t-il de points d'introduction de courant UHT sur le site des SIE ?
- Que se passerait-il en cas de rupture de la ligne HT située le long de la route du Bochet, annoncée comme étant la seule ligne aérienne haute fréquence nous permettant d'avoir du courant dans notre région mais qui se situe sur le plan d'agrandissement de l'auto-route tel que prévu par l'OFROU ?

Ces trois questions sont importantes. Notre commune pourrait être coupée de courant si un problème surgissait.

M. Christian Maeder, Syndic, déclare donner volontiers certains éléments de réponse, soulignant toutefois qu'en tant que société anonyme, la SIE n'est pas censée répondre. Il précise cependant que le rapport de gestion, une fois validé par l'assemblée générale des actionnaires de juin prochain, sera publié.

Le second point de jonction n'a pas encore été totalement réalisé depuis le réseau lausannois, bien que cela soit à bout touchant. Selon renseignements pris cette semaine même – hormis quelques soucis au niveau du diamètre des câbles – sa concrétisation est prévue pour la fin de cette année. Les travaux ont été retardés en raison d'un privé refusant le passage sous sa propriété en ville de Renens.

Si le point de jonction actuel situé à Crissier devait être endommagé, il ne devrait pas surgir de gros problèmes, bien que le risque zéro n'existe pas. Dans un tel cas, une panne de quelques heures pourrait survenir, mais des systèmes de secours prendraient alors le relai pour une certaine durée.

Une information pourra être communiquée en temps utile sur ce second point d'injection haute tension.

A noter que la ligne aérienne le long du Bochet sera mise sous terre lors des futurs travaux concernant l'autoroute qui ne devraient pas débuter avant 2023 et se terminer à la fin des années 30, pour autant que les oppositions soient levées d'ici là.

M. Jean-Paul Dudt relève que, dans le cadre d'*Ecublens Ville Verte*, il a beaucoup été question de lézards ... A ce sujet, il aimerait savoir ce qu'il advient du mur de soutènement de l'Église du Motty ⁴ qui devait être recouvert d'un crépi. Plusieurs Conseillers étaient alors intervenus pour qu'il n'y en ait pas, mais que l'option *pierres sèches naturelles* soit prioritairement considérée. La Municipalité aurait-elle une bonne nouvelle à nous annoncer à ce propos ?

M. Jean Cavalli, Municipal, relate le fait que ce mur a été cause de quelques problèmes côté rue. Le mur s'est écroulé dès que les pierres ont été déplacées manuellement, ces dernières s'étant désolidarisées. Sur les parties nord et est, aucun problème à relever.

Il est malheureusement impossible pour ce type de conception de laisser les pierres de ce mur apparentes. En effet, pour garantir sa durabilité, il faut procéder avec des empochements pour renforcer le jointoiment entre les pierres. Un crépi est donc le passage obligé pour solidariser le tout. Le traitement de ces surfaces correspond à son état initial historique, tel que mentionné lors des discussions sur ce préavis – et tel qu'exigé par la section monuments et sites de l'état de Vaud. Un expert s'est penché sur cet aspect lors de l'étude de ce projet de réfection. En a découlé l'obligation de remettre un crépi. A noter que sa pose s'effectuera par la méthode *rasa pietra* consistant à couvrir partiellement les pierres avec un mortier de jointoiment, laissant par conséquent certains blocs de pierre visibles.

POINT 12 Communications municipales

A – COMMUNICATIONS ÉCRITES :

M. le Président ouvre la discussion sur les *Communications municipales* écrites point par point.

POINT 1 : COMPLÉMENT AUX DIFFÉRENTES INFORMATIONS DONNÉES À MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FABIENNE CROUSAZ AU SUJET DE LA MAISON SISE AU CHEMIN DE LA COLLINE 1

M. le Président, au nom et sur demande de Mme Fabienne Crausaz, excusée au présent Conseil, donne lecture d'un bref commentaire :

« *Chers membres du Conseil,*

Au-delà de la question de la petite maison, je suis triste de voir ce qui est fait de nos outils de démocratie ... Et j'espère n'être pas seule à m'en désoler. »

Mme Anne-Claude Studer souhaiterait que les visites prévues soient agrémentées d'illustrations sur panneau ou autres de la Maison Mon Repos *avant* et *après* réfection afin que l'on puisse s'y référer et réfléchir différemment que sur le seul état actuel de cette bâtisse.

POINT 2 : RÉPONSE AU VŒU DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL CHARLES KOLLER, AU NOM DU GROUPE DES VERTS D'ECUBLENS, CONCERNANT LE PROJET DE SUPPRESSION DU GOULET D'ÉTRANGLEMENT DE CRISSIER

⁴ Préavis n° 2018/14 – *Temple du Motty – Réfection du mur de soutènement – Demande de crédit de construction*. Procès-verbal du 2 novembre 2018, pages 8 et 9.

M. Charles Koller, au nom du groupe Les Verts remercie la Municipalité pour sa réponse, se réservant la possibilité de revenir, cas échéant sur ce vœu.

POINT 3 : RÉPONSE AU VŒU DU 7 DÉCEMBRE 2018 DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL JEAN-PAUL DUDT RELATIF AUX FEUX D'ARTIFICE À BRUIT CONTENU

M. Jean-Paul Dudt, après remerciements pour cette réponse, estime que la Municipalité, en diminuant le nombre de *gros pétards*, consent à faire *un petit pas* dans le sens d'une réduction des nuisances sonores des feux d'artifice. Mais l'artificier semblerait ne pas vouloir entrer en matière pour des feux à *bruit contenu*, car ils ne seraient pas adaptés à la configuration du terrain, les feux étant tirés en contre-bas. Il lui semble qu'il y a un malentendu sur ce point : il ne s'agit pas de réduire la puissance de propulsion des fusées, mais simplement le bruit de leur explosion précédant les feux d'artifice.

Considérant ce malentendu, il souhaiterait pouvoir discuter directement avec l'artificier, si la Municipalité veut bien lui communiquer ses coordonnées. Il se déclare convaincu qu'en proposant ce type de feu à *bruit contenu*, celui-ci pourrait même se créer une niche commerciale, car la population est de plus en plus sensibilisée au bien-être des animaux. Ce genre de demande devrait à court terme augmenter dans nombre de communes. Avec une expérience dans la nôtre, notre artificier aurait donc un avantage commercial en les proposant.

POINT 6 : RÉPONSE AU VŒU DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL SEBASTIAN SÜESS INTITULÉ « POUR SOULIGNER LES EFFORTS POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, QUE LA MUNICIPALITÉ AUTORISE LES EMPLOYÉS COMMUNAUX À FAIRE GRÈVE, ET CE SANS SANCTION SALARIALE, LE 14 JUIN PROCHAIN »

M. Sebastian Süess prend la parole. Le texte de son intervention est reproduit ci-après en son entier :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux et communaux,

Je tenais à vous faire part de mon étonnement quant à la réponse que la Municipalité a donnée à mon vœu souhaitant que la Commune autorise les employées communales et les employés communaux à faire grève le 14 juin, et ce sans sanction salariale.

Dans sa réponse, la Municipalité souligne l'importance du principe d'égalité à l'intérieur du règlement du personnel, ce que l'on pourrait facilement qualifier de louable. Mais en effet, l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Constitution fédérale, à son article 8. De ce point de vue, le règlement du personnel communal ne fait alors que respecter la Constitution. J'en suis conscient, à certains égards, la ville d'Ecublens va au-delà du minimum légal, ce qui est un pas dans la bonne direction. La durée du congé maternité par exemple, qui est portée à 18 semaines alors que la loi en demande 14. En revanche, contrairement aux femmes genevoises, les femmes subissent durant leur congé maternité une perte de salaire de 20%. J'espère que les cas sont rares voire inexistantes, mais il est facile d'imaginer que cette perte de salaire puisse pousser des femmes vivant dans des situations financières difficiles à reprendre leur travail plus rapidement.

Il serait d'ailleurs intéressant de savoir si les congés maternité sont systématiquement remplacés dans les services communaux ou si là aussi, une certaine pression envers les néo-mamans pourrait exister de la part des équipes ainsi réduites et plus exposées au stress et à la surcharge.

Revenons sur le sujet de la perte salariale. Je me permettrai de souligner que les pères ne subissent pas de diminution de salaire durant le congé paternité. Mais là aussi, la Commune est plus généreuse que le minimum légal, car elle donne cinq jours alors que la loi en demande un seul, comme lorsque l'on déménage, par exemple.

Durant les cinq jours que le congé maternité et paternité se superposent, la femme perd donc 20% de son salaire alors que l'homme continue à toucher son salaire complet.

Quant à la durée du congé paternité, sachez que Google offre 60 jours, Ikea 40, Microsoft 30 et pour y avoir travaillé, la ville de Renens offre 20 jours de congé paternité. On peut donc – et à mon avis – on doit donc mieux faire.

Plus généralement, l'égalité entre femmes et hommes passe également par une revalorisation des professions exercées majoritairement par des femmes. Est-ce que la Commune est également exemplaire à ce niveau ?

En dehors du cadre règlementaire, dans la vie de tous les jours, les femmes subissent des injustices, des commentaires ou des actes déplacés. La lutte contre le harcèlement sexuel sous forme de formation ou de campagne de sensibilisation doit donc être une priorité d'un employeur respectueux.

Contrairement à ce qui est prétendu dans la réponse de la Municipalité, il y a donc à mon avis bien des raisons pour être en désaccord avec l'employeur qu'est la Commune d'Ecublens.

Les décisions que la Municipalité a prises dans sa séance du 1^{er} avril dernier me laissent sans mots. De refuser la grève en la déclarant illicite d'un côté, mais de dire soutenir le mouvement des femmes d'un autre côté paraît paradoxal, voire à la limite de l'hypocrisie.

D'autres collectivités publiques font mieux. La ville de Lausanne par exemple, dont la Municipalité a jugé licite cette grève. Contrairement à notre Municipalité, elle ne demande pas de compenser les heures non travaillées pour participer aux manifestations publiques. Ses services arrivent visiblement à s'organiser pour continuer à fonctionner pendant les manifestations officielles.

Si votre position me fait remonter autant, Mesdames et Messieurs, c'est peut-être qu'elle me rappelle mes origines. Certains d'entre vous le savent, j'ai grandi en Appenzell Rhodes-Extérieures, où ma mère a dû se battre jusqu'en 1989 contre les hommes qui pendant de longues années ne jugeaient pas licite que les femmes aient le droit de vote cantonal et communal.

Heureusement que l'on n'en est plus là.

À la Municipalité d'appuyer cette grève exceptionnelle avec des mesures exceptionnelles. »

M. Christian Maeder, Syndic, déclare que, s'il a bien compris, il y aurait l'année prochaine une grève des hommes pour augmenter les jours de paternité ... Plus sérieusement, ce vœu est en lien avec l'article 8 – *Egalité* et c'est l'article 28 – *Liberté syndicale* de notre *Constitution fédérale* qui règle les modalités du droit de grève. Son énoncé est très clair, la grève est licite à partir du moment où il y a non conciliation et de sérieux problèmes dans le contrat de travail établi entre l'employeur et les collaborateurs.

Notre constitution souligne que ce droit de grève est fondamental, étant entendu qu'il correspond à un droit de ne pas travailler, mais pas à celui d'être payé.

Lausanne libère ses collaborateurs, mais dès 15h00. Ecublens n'accorde aucun congé, considérant qu'il ne s'agit ici pas à proprement parler d'une grève, mais d'un mouvement respectable et respecté par la Municipalité. La possibilité est offerte – tant aux collaboratrices qu'aux collaborateurs – de ne pas travailler, sans souci aucun avec leur hiérarchie, que ce soit dès 15h00 ou toute l'après-midi, voire toute la journée.

Cette décision s'aligne sur les autres communes de l'Ouest lausannois qui ont la même position, mis à part peut-être Renens.

Le canton a jugé cette grève comme étant licite suite à une séance de non conciliation – ce qui a fait sourire certains journalistes. Toujours est-il que le canton autorise ses collaborateurs à s'absenter du travail pour cette grève. Mais là également, une liste doit être remise au service du personnel de l'état de Vaud pour retenue sur salaire. Neuchâtel n'a

pas voulu assimiler ce mouvement à une grève et a par conséquent la même attitude qu'Ecublens. Les fonctionnaires peuvent prendre congé ou être déclarés en grève – avec mention *congé non payé*.

A Ecublens, cette décision a été rapidement communiquée aux collaborateurs afin de leur permettre de prendre leurs dispositions et en parallèle permettre aux services concernés d'assurer un bon fonctionnement. Seules cinq personnes se sont annoncées, ce qui ne prête pas à difficulté pour leur remplacement. A noter que cette décision n'a suscité aucune remarque ou réaction au sein du personnel.

Reste que si les conditions annoncées devaient ne pas convenir aux employés, ce serait à la Commission du personnel d'en être informée.

En conclusion, la décision est prise et ne va certainement pas être modifiée.

Mme Danièle Petoud, Municipale, souligne qu'il y a eu de longues discussions à ce sujet en Municipalité. Afin de prendre toute mesure utile pour assurer le bon fonctionnement de nos services communaux, les collaborateurs devaient en effet indiquer leur absence jusqu'au 30 avril 2019.

Cependant, les femmes n'ont pris conscience que tout récemment de cette grève du 14 juin 2019. Cinq collaboratrices sur 120, c'est peu. Si le délai avait été au 23 mai, il est probable qu'un nombre plus élevé se serait manifesté.

Si on connaît cet événement dans les milieux politiques, plusieurs de ses collègues ont réalisé sa portée suite au reportage diffusé sur *Mise au point* le 12 mai dernier, s'interrogeant alors sur leur éventuelle participation.

Elle-même a pris congé sur ses heures supplémentaires, mais certaines personnes ne le peuvent tout simplement pas, ce qui n'est pas le cas pour nos collaborateurs communaux.

Mme la Municipale poursuit. C'est un mouvement qu'il faut soutenir. Pour le district de l'Ouest lausannois, le programme démarre avec un risotto et casse-croûte solidaire de 12h00 à 14h00 organisé sur la place du Marché à Renens. Dès 15h00 et plus spécifiquement dès 15h24 – heure symbolique à laquelle les femmes ne sont plus payées en raison de l'inégalité salariale moyenne et invitées à arrêter de travailler – les participants pourront rejoindre des *grévibus* ou se déplacer à pied jusqu'à St-François où une manifestation est prévue ; la fête se poursuivra dès 20h00 à L'Arsenic jusqu'à 03h45.

M. Aitor Ibarrola entend comme d'autres membres du Conseil beaucoup de commentaires dans la salle. En séance du Conseil, tout un chacun a la possibilité de prendre la parole. Il est désagréable d'avoir de la difficulté à entendre les interventions et impoli pour ceux qui s'expriment au micro. Même si les points de vue ne sont pas forcément convergents, le respect de la parole s'impose. Il remercie à cet égard M. le Président d'intervenir, cas échéant.

Ceci dit, il remercie M. le Syndic et Mme la Municipale Danièle Petoud pour leurs informations respectives qu'il aimerait toutefois compléter.

Au niveau cantonal :

Dans sa communication municipale, la Municipalité mentionne que cette grève est considérée comme étant illicite. A cet égard, la position du canton se résume comme suit :

« Saisi officiellement le 15 mars dernier par le SSP, puis par les autres organisations du personnel de l'Etat de Vaud, l'Organe de conciliation et d'arbitrage a délivré son acte de non-conciliation. La grève du 14 juin prochain est donc déclarée légale. »

Concernant la ville de Lausanne :

Il donne lecture d'un ou deux passages d'une communication destinée au personnel :

« Dans le contexte et vu le caractère tout à fait unique et exceptionnel de la grève cette année, aucune sanction administrative ne sera prise à l'encontre de celles et ceux d'entre vous qui s'absenteront ce jour-là. [...] »

Dès lors, les collaboratrices et collaborateurs de l'administration qui le souhaitent pourront organiser des actions symboliques sur leur lieu de travail entre 11h00 et 12h00. Celles et ceux qui voudront rejoindre les manifestations publiques en fin de journée pourront quitter leur lieu de travail dès 15h00. Ces heures non travaillées ne devront pas être compensées. Les heures non travaillées avant 11h00 et entre 12h00 et 15h00 devront en revanche être prises sur les heures supplémentaires ou les vacances. »

C'est un petit geste qui ne va pas cumuler des heures de travail à compléter, mais une manière de soutenir cette cause qui va bien au-delà du conflit entre employeurs et employés. Personne ne peut contester la brèche salariale et l'inégalité qui existe aujourd'hui entre les hommes et les femmes.

Cette grève s'inscrit dans une réalité beaucoup plus large. Un petit geste de la commune d'Ecublens dans cet esprit aurait été bienvenu. Il invite la Municipalité, si ce n'est à reconsidérer sa décision, à envisager un délai supplémentaire pour celles et ceux qui souhaiteraient y participer et voir dans quelles mesures il serait possible d'alléger les conditions, en évitant aux collaboratrices et collaborateurs de devoir prendre l'entier de leur absence sur les heures, sur la base de ce qui sera pratiqué à Lausanne.

La parole n'étant plus sollicitée, **M. le Président** passe aux :

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Mme Sylvie Pittet Blanchette, Municipale, présente les principaux événements à venir :

Samedi 18 mai 2019 :

dès 13h30 : Billard de l'Ouest lausannois (BOL – Bâtiment Pluton, Collège du Pontet), Ecublens, finale de ligue nationale A du billard français qui se déroulera pour la première fois à Ecublens. 2^{ème} tour dès 14h30, finales, 16h00. Y participeront les quatre meilleurs joueurs de billard français.

Fête du Printemps, Galerie du Pressoir ; dès 11h00 : pain et gâteaux pourront être cuits dans l'antique four mis en chauffe tout au long de cette semaine. Dès 12h00 : apéritif offert, dégustation de pizzas et tartes tout en profitant de visiter l'exposition originale Livres-Objets de Christophe Jolivat ouverte jusqu'au 26 mai prochain.

Vendredi 24 mai 2019, Fête des Voisins.

Samedi 25 mai 2019, Fête interculturelle, dès 16h00, à la place François Sylvant, organisée par la Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers

Week-end du 24 au 26 mai 2019 : Domaine de la Garance, Concours organisé par la Société Hippique du Léman.

Du 5 au 9 juin 2019 : Rallye de la Jeunesse FVJC 2019. Ce rallye a besoin de tous, que ce soit en tant que participants ou bénévoles : www.rallyefvjc2019.ch. Le prochain ECUBLENS INFO donnera une information complète sur le programme de ces festivités.

Mercredi 12 juin 2019, à 19h00, plage du Laviau à St-Sulpice, découverte d'aquathlon par le Rushteam.

Jeudi 13 juin 2019, dès 18h30, Repas de soutien du Tennis Club Ecublens, Grande Salle du Motty. S'adresser à Chantal Junod Napoletano.

Vendredi 14 juin, 19h30, démonstration d'Actigym à la Salle de gym du Croset.

Dimanche 16 juin 2019, dès 09h00, Family Games, en collaboration, entre autres, avec Lausanne Région et le Panathlon aux pyramides de Vidy. Plus de 32 différents sports à découvrir.

Samedi 6 juillet 2019, le HC Ecublens organise son Repas de soutien, dès 18h00 au Refuge d'Ecublens. S'adresser à Cédric Weissert ou à son épouse Gaëlle.

Dans toute la Suisse, le mois de mai est celui des *Villes qui bougent*. La dernière édition du journal communal a expliqué comment participer à ce duel intercommunal. Il suffit de télécharger l'application. Rappel est fait que les communes participantes cumulent des minutes d'activités sportives. Actuellement, 12'459 minutes ont été comptabilisées par Ecublens, nous sommes 12^{ème} ... Chavannes en est à 26'500 minutes ...

Mme la Municipale conclut en souhaitant sportivement une belle soirée à toutes et à tous : *Vive Ecublens qui bouge !*

M. Christian Maeder, Syndic, rappelle quant à lui l'Abbaye des Patriotes du 28 au 30 juin 2019, association qui a accepté la participation des femmes lors de leur dernière Assemblée générale, ce qui est un bel exemple d'égalitarisme ! [Applaudissements dans la salle.]

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** rappelle :

- à chacun de prendre l'enveloppe contenant les comptes communaux et intercommunaux mise à disposition auprès de l'huissier ainsi que
- la tenue du Conseil du jeudi 20 juin 2019,

puis clôt la séance en adressant ses remerciements aux membres présents pour leur participation. Il est 22h55.

Ecublens, le 28 mai 2019.

Le Président

Nicolas Morel



La Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Annexes :

- I Courriel de démission du 4 avril 2019 de M. Sebastian Süess, membre auprès de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis
- II Communiqué de presse Cité de l'Energie – *European Energy Award : Les premiers Sites 2000 watts "en transformation" sont certifiés.*